

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Ordinaire
N° de dossier : 2021-00586-O

Requérant(s)	360° Comte Entreprise générale SA, Rte de Moutier 93, 2800 Delémont
Auteur du projet	360° Comte Entreprise général SA, Rte de Moutier 93, 2800 Delémont
Description de l'ouvrage	Construction de 5 immeubles d'appartements protégés avec projet d'aménagements extérieurs et parking selon plans déposés.
Cadastre(s), parcelle(s)	Bassecourt, 139, 140
Lieu-dit, rue	La Tuilerie, 2854 Bassecourt
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone mixte, MAa
Plan spécial	Les Jardins de la Tuilerie
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Rapport d'impact
Date de parution du JO	16.09.2021
Début de la publication	17.09.2021
Échéance de la publication	18.10.2021

Ouvrages

Dimensions : longueur 15.6 m, largeur 15.2 m, hauteur (immeubles A, C et E) 10.05 m, hauteur (immeubles B et D) 15.50 m
Couverts selon plans déposés

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Bassecourt, le 13 septembre 2021